

## **EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE**

**Séance du 18 mai 2017**

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 29 membres.

**Etaient présents Mesdames et Messieurs :**

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Bernard JACQUIER - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Jean-Pierre SERRUS - Guy TEISSIER - Martine VASSAL.

**Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :**

Martine CESARI représentée par Danièle GARCIA - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Alexandre GALLESE.

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Gérard BRAMOULLÉ - Eric LE DISSÈS - Richard MALLIÉ.

Monsieur le Président a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

### **DEVT 002-1961/17/BM**

#### **■ Demande de subvention d'Investissement relative à une étude de faisabilité énergétique et d'exposition solaire et vent au sein du quartier la Maille I-Mercure sur la commune de Miramas MET 17/3469/BM**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est engagée dans la réalisation de nombreuses opérations au sein de ses territoires. Certains des investissements qui traduisent les politiques publiques métropolitaines peuvent faire l'objet d'un cofinancement de la part de partenaires institutionnels, consulaires, financiers, ou privés. Il importe en conséquence de solliciter dans le cadre des dispositifs établis de subventionnement, leur participation.

Par délibération n° DEVT 009-877/16/CM du Conseil de la Métropole du 19 septembre 2016, la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé le protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) du quartier la Maille I-Mercure situé sur la commune de Miramas.

Ce protocole précise l'ambition du programme, les études à mener et les actions à lancer dès à présent. Dans le cadre de ce protocole de préfiguration, les partenaires ont souhaité que soient intégrés des objectifs de développement durable. Ainsi, la Métropole Aix-Marseille-Provence envisage de faire réaliser une étude de faisabilité énergétique et d'exposition solaire et vent, à l'échelle du quartier de la Maille I-Mercure.

Cette étude se décompose en deux lots :

Lot 1 : Une étude de faisabilité sur le potentiel de développement en énergies renouvelables.

**Signé le 18 Mai 2017  
Reçu au Contrôle de légalité le 7 Juin 2017**

L'article L.300-1 du Code de l'Urbanisme prévoit en son alinéa 3 que : « Toute action ou opération d'aménagement faisant l'objet d'une évaluation environnementale doit faire l'objet d'une étude de faisabilité sur le potentiel de développement en énergies renouvelables de la zone, en particulier sur l'opportunité de la création ou du raccordement à un réseau de chaleur ou de froid ayant recours aux énergies renouvelables et de récupération ».

L'opération de rénovation urbaine du quartier de la Maille I-Mercure n'est pas soumise à évaluation environnementale. Cependant, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite que soit effectuée, au niveau de ce quartier, une étude de faisabilité sur le potentiel de développement en énergies renouvelables et/ou fatales.

L'objectif de cette étude est de prendre en compte les aspects juridiques, techniques et économiques pouvant limiter, ou au contraire renforcer, la pertinence des différentes solutions de développement des énergies renouvelables, et d'évaluer dans quelle mesure au moins une de ces solutions est viable.

Lot 2 : Une prestation de simulation de phénomènes climatiques locaux (îlots de chaleur urbains).

La contrainte du changement climatique est en effet exacerbée en ville du fait de phénomènes climatiques locaux, couramment appelés « îlots de chaleur urbains » (ICU). Les ICU font aujourd'hui l'objet d'une documentation scientifique assez riche, mais qui reste encore trop qualitative. La réalisation d'une simulation permettrait de disposer d'une description quantitative de ces phénomènes climatiques locaux au sein du quartier de la Maille I-Mercure. Elle consisterait à modéliser le quartier actuel de la Maille I-Mercure et à analyser sa contribution au développement d'un ICU pour, par la suite, mener une réflexion afin d'atténuer ce phénomène à l'intérieur de ce quartier. Il s'agirait ensuite de modéliser le quartier, après rénovation urbaine, afin de quantifier et démontrer la plus-value de l'opération de renouvellement urbain.

La présente délibération vise à approuver la demande de subvention auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière à la réalisation de cette étude de faisabilité énergétique et d'exposition solaire et vent au sein du quartier la Maille I-Mercure situé sur la commune de Miramas.

Le coût prévisionnel de cette étude est estimé à 70 000 euros HT.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

| ORGANISMES SOLLICITES                                    | TAUX           | MONTANTS           |
|----------------------------------------------------------|----------------|--------------------|
| Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU)       | 3,60%          | 2 500,00 €         |
| Agence Nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH) | 7,14%          | 5 000,00 €         |
| ADEME                                                    | 60,00%         | 42 000,00 €        |
| Métropole Aix-Marseille-Provence                         | 29,26%         | 20 500,00 €        |
| <b>TOTAL</b>                                             | <b>100,00%</b> | <b>70 000,00 €</b> |

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,**

**Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;

**Signé le 18 Mai 2017**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 7 Juin 2017**

- La délibération n° HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- La délibération n° DEVT 009-877/16/CM du Conseil de la Métropole du 19 septembre 2016 portant approbation du protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) du quartier la Maille I-Mercure situé sur la commune de Miramas ;

**Ouï le rapport ci-dessus,**

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

**Considérant**

- Que par délibération n° DEVT 009-877/16/CM du Conseil de la Métropole du 19 septembre 2016, la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé le protocole de préfiguration du Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) du quartier la Maille I-Mercure situé sur la commune de Miramas ;
- Que ce protocole précise l'ambition du programme, les études à mener et les actions à lancer dès à présent ;
- Que dans le cadre de ce protocole de préfiguration, les partenaires ont souhaité que soient intégrés des objectifs de développement durable ;
- Qu'à cette fin, il convient de procéder à la réalisation de l'opération suivante : « Etude de faisabilité énergétique et d'exposition solaire et vent, quartier la Maille I-Mercure sur la commune de Miramas » ;
- Qu'il convient de solliciter des subventions auprès de tout organisme susceptible d'apporter sa contribution financière à la réalisation de cette opération ;

**Délibère**

**Article 1 :**

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille Provence ou son représentant, est autorisé à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi qu'auprès de tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent pour la réalisation de cette opération.

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits en section d'investissement sur le budget principal de la Métropole, opération 2017501200, nature 2031, code opération 2017501200.

Les recettes seront constatées au budget de la Métropole, Chapitre 13, Nature 1321.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
La Vice-Présidente Déléguée  
Habitat, Logement et Politique de la Ville

Arlette FRUCTUS

Signé le 18 Mai 2017  
Reçu au Contrôle de légalité le 7 Juin 2017